

COMMUNICATION

Amendement du Conseil communal suite à l'adoption du préavis No 02/2010 « Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un nouveau plan partiel d'affection « L'Etambeau » en remplacement de l'existant »

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la discussion de ce préavis, votre autorité a accepté l'amendement déposé par M. Maxime Lenoir, consistant à présenter régulièrement l'avancement de l'élaboration du PPA de l'Etambeau au Conseil communal afin que ce dernier puisse y apporter ses remarques avant que le projet soit déposé au canton.

La municipalité relève que c'est toujours le cas puisque le Conseil communal a toute latitude lui permettant de demander des modifications avant d'adopter ce dernier et de l'envoyer au canton.

Bien que vous ayez été tenus au courant régulièrement des réflexions et que vous ayez accepté le préavis No 06/2016 autorisant la municipalité à vendre une parcelle à la Fondation Praz-Soleil et une parcelle à la Fondation Cogest'Ems, nous souhaitons ce soir vous informer succinctement de l'avancement presque abouti de ce PPA qui vous sera soumis dans les meilleurs délais pour approbation.

La municipalité.